



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 16 (1980), p. 31-37

Yūsuf Rāḡib

Un contrat de mariage sur soie d'Égypte fatimide [avec 2 planches]..

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724709926	<i>Ouadi el-Jarf I</i>	Pierre Tallet, Grégory Marouard, Damien Laisney
9782724710427	<i>Ermant III</i>	Christophe Thiers
9782724710144	<i>Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d'Archéologie Orientale (P.Fouad II 90–100)</i>	Mohamed Gaber Elmaghrabi
9782724710007	<i>Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe</i>	Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038	<i>Les textes de la pyramide de la reine Ânkhessenpépy II</i>	Bernard Mathieu
9782724709889	<i>Proceedings of the 14th International Conference for Nubian Studies</i>	Marie Millet (éd.), Vincent Rondot (éd.), Frédéric Payraudeau (éd.), Pierre Tallet (éd.)
9782724710182	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 32</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724709919	<i>Les « Magasins nord » de Thoutmosis III</i>	Sébastien Biston-Moulin

UN CONTRAT DE MARIAGE SUR SOIE D'ÉGYPTE FATIMIDE *

Yūsuf RĀĞIB

Le Musée de l'Art Islamique au Caire ⁽¹⁾ conserve sous le n° 9381 un acte de mariage sur soie (Pl. XIII) qui, malgré sa valeur documentaire et esthétique, est resté inédit. Seul A. Grohmann ⁽²⁾ en avait signalé l'existence et publié une photo.

Comme le révèlent les allusions fugitives des sources ⁽³⁾, les contrats de mariage des notables d'Egypte fatimide étaient rédigés sur des tissus monochromes, de préférence aux supports ordinaires de l'écriture ⁽⁴⁾. Mais aucun n'avait encore été publié.

* Article rédigé conformément au programme de recherche de l'U.R.A. n° 22 du C.N.R.S.

⁽¹⁾ Je remercie le directeur 'Abd al-Ra'ūf 'Alī Yūsuf de m'avoir permis de publier ce document.

⁽²⁾ *Arabische Paläographie*, Vienne, 1967-1971, I, p. 106, pl. XIV.

⁽³⁾ L'acte de mariage d'Abū l-Qāsim 'Abd al-'Azīz, fils du cadi Muḥammad b. al-Nu'mān est rédigé sur une étoffe unie : *kāna al-kitāb ṭawban muṣmatan*, précise Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a'yān*, éd. Iḥsān 'Abbās, Beyrouth, 1968-1972, V, p. 420. De même, ceux des deux fils de 'Abd al-Raḥīm b. Ilyās, cousin du calife al-Ḥākim : *wa qad kutibā fī ṭawb muṣmat*, Maqrīzī, *Itti'āz al-ḥunafā'*, éd. Muḥammad Ḥilmī Muḥammad Aḥmad, Le Caire, 1390/1971 - 1393/1973, II, p. 98. Cette coutume devait se maintenir des siècles durant : un contrat de mariage sur lin d'époque

ayyoubide a été publié par A. Dietrich, « Eine arabische Eheurkunde aus der Aiyūbidenzeit », in *Documenta Islamica Inedita*, Berlin, 1952, p. 121-154. Un autre sur coton daté de 734 H. a été médiocrement édité par S. Māhir, « 'Uqūd al-zawāğ 'alā l-mansūğāt al-aḡariyya », in *Minbar al-Islām*, XIX, septembre 1961 / *rabi'* II 1381, p. 94-97. Deux autres du même siècle, écrits sur soie verte ont été publiés par 'Abd Allāh Muḥliṣ, « 'Aqdā nikāḥ kutibā fī awāsiṭ al-qarn al-ṭāmin », in *Mağallat al-mağma' al-'ilmī al-'arabī*, XXI, 1365/1946, p. 419-426. Enfin plusieurs actes de mariage sur lin disséminés dans le monde restent inédits, v. par ex. A. Grohmann, *From the world of arabic papyri*, Le Caire, 1952, p. 58; le même, *Arabische Paläographie*, p. 97.

⁽⁴⁾ Les contrats de mariage des gens du commun, c'est-à-dire de la majorité, étaient alors rédigés sur papier, mais on en trouve sur parchemin, v. par ex. G. Levi Della Vida,

L'étoffe qui porte le document constitue probablement l'unique spécimen de *muhraq* qui nous soit parvenu de l'époque fatimide. Ce terme désignait une soie blanche trempée dans la gomme, puis lissée et lustrée au moyen du coquillage appelé *muhra*, qui lui a donné son nom. Cette technique, peut-être d'origine indienne, était utilisée en Irak avant l'introduction du papyrus et par les Arabes pour la rédaction des actes et des écrits destinés à durer ⁽¹⁾.

Le fragment conservé a perdu davantage en long qu'en large : le temps l'a réduit à 85 cm sur 62. Cependant, d'après l'évaluation des parties disparues, on peut supputer que la pièce mesurait primitivement près de 110 cm sur 70. Sa couleur blanche devait être à l'origine éclatante, mais le temps l'a cassée et fanée. Dans le haut, se déroule une inscription brodée en noir (Pl. XIV) : magnifique spécimen de coufique simple, dépourvu de points diacritiques, où se détachent, démesurément longues, les hampes des lettres *alif*, *lām*, *ṭā'* et *zā'*. Son style diffère de celui des inscriptions sur étoffes tissées dans les ateliers fatimides. Et sa lecture est des plus ardues. Malgré de grands efforts, je n'ai pu la déchiffrer que partiellement. Les photos publiées permettront peut-être à d'autres épigraphistes de réussir là où j'ai échoué. Voici donc les fragments que je suis parvenu à lire :

[بسم الله الرحمن الرحيم وما توفيقى إلا بالله وعليه توكلت وهو رب العرش العظيم . . .
نعمة سلامة وغبطة وعتر للـ . . .]

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux! Mon assistance n'est qu'en Dieu (paraphrase du Coran XI, 88). Sur lui je m'appuie. Il est le Seigneur du Trône Immense (Coran IX, 130/129) Faveur, salut, béatitude et vigueur pour . . .

« A marriage contract on parchment from Fāṭimite Egypt », in *L.A. Mayer Memorial volume, Eretz-Israel*, VII, 1964, p. 64-69. Et même sur cuir, v. N. Abbott, « Arabic marriage contracts among Copts », in *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, XCV, 1941, p. 60 et sv.

⁽¹⁾ Ibn al-Nadīm, *Fihrist*, éd. G. Flügel, Leipzig, 1871, I, p. 21; Ibn Sīdā, *Muḥaṣṣaṣ*, Būlāq, 1316-1321 H., XIII, p. 8-9; Tabrīzī,

Šarḥ dīwān al-ḥamāsa, Būlāq, 1296 H., IV, p. 120; le même, *Šarḥ al-qaṣā'id al-'ašr*, Le Caire, s.d., p. 269; Ġawālīqī, *Mu'arrab*, éd. Aḥmad Muḥammad Šākir, Le Caire, 1361/1942, p. 303; Ibn Manẓūr, *Lisān al-'arab*, Beyrouth, 1374/1955 - 1376/1956, X, p. 368; Ḥafāğī, *Šifā' al-ğalīl*, Le Caire, 1282 H., p. 206; Murtaḍā Zabīdī, *Tāğ al-'arūs*, Le Caire, 1306/1888, VII, p. 95; A. Grohmann, *Arabische Paläographie*, p. 105-106.

L'acte de mariage proprement dit ne comporte plus que 16 lignes, dont l'ordre a été légèrement perturbé par les manipulations qu'il a subies. De substantielles parties ont disparu, notamment la mention de la dot et la signature des témoins. L'écriture, admirablement proportionnée, appartient au type de coufique baptisé « oriental » utilisé surtout dans les manuscrits coraniques du V^e/X^e au VII^e/XIII^e siècle ⁽¹⁾. La ligne de base sur laquelle les lettres sont posées n'est cependant pas d'une rigidité soutenue et tend parfois à se relâcher. Les points diacritiques sont régulièrement marqués (excepté ceux que le temps a effacés); parfois même les voyelles, et les signes de « renforcement » (*šadda*), notamment dans les six premières lignes où règne la prose rimée. Par probité, nous les avons reproduits quasi intégralement. Un trait à signaler : les *hamza*-s finaux ne sont pas posés sur la ligne, mais planent au niveau de l'extrémité supérieure des *alif*-s.

Enfin la pièce a été acquise le 27 septembre 1930 pour la somme de 100 L.E. Sa provenance est inconnue, mais on peut supposer qu'elle a été trouvée sur le site de Fustāṭ.

ANALYSE DU TEXTE

Les deux conjoints appartiennent à l'aristocratie fatimide : l'époux d'un âge avancé, puisque l'acte le désigne sous le nom de *šayḥ*, s'appelle Abū Maṣṣūr Hāsim b. Māknūn al-Malūsī. L'épouse est également d'un âge certain, comme le révèle l'épithète de *bāriz* qui sera discuté plus loin, en temps voulu : c'est Salāma la fille de l'émir Nāṣiḥ al-dawla al-Šayyādī. Le tuteur matrimonial est le frère de celle-ci, Abū l-Ḥasan ʿAlī, et les deux témoins réglementaires sont Muḥammad b. ʿAlī al-Baṣrī al-Ġawharī, et un autre frère de la mariée, Abū l-Fawāris Ṭuḡān. Le montant exact de la dot appartient à l'inconnu, puisqu'il est parti avec les

(1) Dénomination vague et vide pour moi de sens, qu'il faudra un jour abandonner lorsqu'on aura décidé, d'un commun accord, de lui substituer une nouvelle plus précise. Pour le moment, v. M. Lings et Y.H. Safadi, *The Qurʾān*, Londres, 1976, p. 32-36; Y.H. Safadi, *Calligraphie islamique*, trad. française, Londres, 1978, p. 12, 50. Les termes usités pour désigner les différents types d'écriture

arabe flottent, du reste, considérablement, suivant les courants : ainsi ce que j'appelle coufique « oriental », d'après une tradition dont je connais les faiblesses (multiples) est qualifié de cursive fatimide par un éminent spécialiste, A. Grohmann, *Arabische Paläographie*, I, p. 106. Les épigraphistes (nombreux à travers le monde) pourront trancher sur photos.

fragments disparus. Une partie en a été versée immédiatement, l'autre le sera ultérieurement, suivant des modalités que nous ne connaissons toujours pas. La date de l'acte aujourd'hui perdue doit se situer entre 427/1036 et 487/1094, durée du califat d'al-Mustanşir dont le nom figure sur le contrat.

TEXTE

- (١) [بسم الله الرحمن الرحيم]
- (٢) [الحمد لله ولي الحمد ومنتهى المجد خالق الخلق وباسط الرزق
الذى قرب ونا وبعد ونا وتقرّد بالبقاء أحمدّه على سبع نعمة
وأمره من جزيل قسمه وأومّن به اعترافاً وأوحده ...
- (٣) ... ولا شريك له أحداً فرداً صمداً تنفرد بالوحدانية وسبقت بالأزلية
وتعالى عن الضداد والأنداد علواً كبيراً وأشهد أن محمداً رسوله
المصطفى وأمينه المرتضى المبسو[ث] ...
- (٤) ... الدين صلي الله عليه وآله وصيه علي أمير المؤمنين وعلي ابنه فاطمة
سيدة نساء العالمين وعلي سبطه الحسن والحسين بابي الرحمة وعلي الأئمة
من آل الحسين بدور الدجني وشهوس الضحا وأمناء الله علي الورى ...
- (٥) ... المجاهدين ...
- (٦) الإمام المستنصر بالله أمير المؤمنين إمام الزمان وموضح الحق والبرهان
صلي الله عليه وآله وعلى جميع آبائه الطاهرين ما كرّر الجديان واختلف الد[نيران] ..
... المعجزات قرعاً عربياً غير ذي عوج
لحياتهم يدّكرون أحلّ به الحلال وحرم الحرام وأوضح السنن و...
... وقال رسول الله صلي الله عليه وآله وسلم تزوجوا و...
... الأمير ناصح الدولة أبي الحسن إقبال الصيادي ...
- (٧) ... بطلاق وعليه أن يتقّى الله عز وجل
فيها ويحسن صحبتها ومعاشرتها بالمعروف كما أمره الله تعالى به في كتابه وسنة
نبيه [محمد] ...
- (٨) ... [و] علي أهل بيته صلوات الله عليهم وله عايتها مثل الذي
لها عليه من ذلك وولي تزويجها إياه أخوها لإيها وأمها علي ويكفي أبا الحسن
[بن الأمير ناصح الدولة أبي الحسن إقبال الصيادي]

- (١١) [بإذنها] ورضايها وتوكيلها إياه في ذلك وإشهادها له علي ذلك محمد بن علي البصري الجوهري وأخاها طغان ويكنى أبا الفوارس بن الأمير ناصح الدولة أبي الحسن [بن إقبال الصيادي] ...
- (١٢) ... وسلامة ابنة الأمير ناصح الدولة أبي الحسن إقبال الصيادي هذه يومئذ امرأة بالغ بارز صحيحة العقل والبدن جازية الأمر فزوجها أخوها لأبيها [وأما علي ...]
- (١٣) [علي] أبي المنصور هاشم بن ماكنون بن شبيب بن ولان بن ينوط الملوסי بالصدوق المذكور في هذا الكتاب عاجله وآجله وقبل أبو المنصور هاشم بن [ماكنون] ...
- (١٤) ...
- (١٥) [أبو] الحسن إقبال الصيادي الشيخ المذكور في هذا الكتاب علي المرأة المذكورة و... نفسه بمخاطبة منه إياه على جميع ذلك ...
- (١٦) ... بن ماكنون بن شبيب بن ولان بن ينوط الملوسي بجميع ما في هذا الكتاب بعد أن قري عليهما جميعاً جميع ما فيه من أوله إلى آخره فأقرا بفهمه ومعرفته حرفاً حرفاً ...

TRADUCTION

- 1) *Au nom de Dieu, clément et miséricordieux!*
- 2) *Louange à Dieu, maître des louanges, comble de la gloire, créateur des créatures, dispensateur des attributions, proche et lointain, éloigné et rapproché, qui s'est réservé pour Lui seul la Durée. Je Le loue pour avoir répandu Ses bienfaits, et je jouis de l'abondance de Ses parts. Je crois en Lui de reconnaissance et Le considère comme unique ...*
- 3) *... sans associé, unique, isolé et seul. Il s'est réservé pour Lui seul l'Unicité. Il a précédé [l'univers] par la préexistence et s'est élevé au-dessus des contraires et des semblables, hautement sublime. Je témoigne que Muḥammad est Son Apôtre élu, et le détenteur de Sa confiance agréé et envoyé ...*
- 4) *... la religion — que Dieu le bénisse ainsi que ʿAlī son mandataire, commandeur des croyants, Fāṭima sa fille, maîtresse des femmes des mondes, ses deux petits-fils al-Ḥasan et al-Ḥusayn, portes de la miséricorde, et les imāms de la descendance d'al-Ḥusayn, lunes des ténèbres, soleils des jours, détenteurs de la confiance de Dieu sur l'humanité ...*

- 5) ... les croyants zélés ... l'imām al-Mustanşir billāh, commandeur des croyants, imām du temps, qui rend manifestes la Vérité et la Démonstration — que Dieu le bénisse ainsi que tous ses purs ancêtres! tant que reviendront le jour et la nuit, et se succéderont [le soleil et la lune] ...
- 6) ... des miracles, une prédication arabe exempte de tortuosité [espérant] que peut-être ils réfléchiraient. Il y a permis le Licite, interdit l'Interdit et rendu manifestes les Traditions et ...
- 7) ... l'Apôtre de Dieu — que Dieu le bénisse ainsi que sa famille et leur accorde le salut! a dit : « Mariez-vous et ...
- 8) ... l'émir Nāsiḥ al-dawla Abū l-Ḥasan Iqbāl al-Şayyādī ...
- 9) ... répudiation. Il doit craindre Dieu — que Sa puissance et Sa gloire soient exaltées! par égard pour elle, rendre agréables sa compagnie et sa conduite à son égard, conformément au bon usage, comme l'a ordonné Dieu très-Haut dans Son Livre et dans la Tradition de Son Prophète Muḥammad ...
- 10) ... et sur les gens de Sa famille les bénédictions de Dieu sur eux! Il est tenu à son égard des mêmes obligations qu'elle a envers lui de ceci. La tutelle de son mariage a été assurée par son frère, de père et mère, ʿAlī qui porte la kunya d'Abū l-Ḥasan fils de l'émir Nāsiḥ al-dawla Iqbāl al-Şayyādī
- 11) avec son autorisation, son agrément, la procuration qu'elle lui a donnée pour ceci et le témoignage qu'elle a appelé pour lui de Muḥammad b. ʿAlī al-Baṣṣī al-Ġawharī, et de son frère, Tuġān qui porte la kunya d'Abū l-Fawāris, fils de l'émir Nāsiḥ al-dawla Abū l-Ḥasan Iqbāl al-Şayyādī ...
- 12) ... et Salāma fille de l'émir Nāsiḥ al-dawla Abū l-Ḥasan Iqbāl al-Şayyādī. Celle-ci est en ce jour une femme adulte, âgée, saine de corps et d'esprit et capable juridiquement. Son frère de père et mère ʿAlī l'a mariée ...
- 13) à Abū l-Manşūr Hāšim b. Māknūn b. Şabīb b. Wallān b. Yanūṭ al-Malūsī avec la dot mentionnée en cet écrit, l'acompte [versé] et le solde [restant]. Abū l-Manşūr Hāšim b. Maknūn a accepté ...
- 14) ...
- 15) Abū l-Ḥasan Iqbāl al-Şayyādī le šayḥ mentionné en cet écrit avec la femme mentionnée ... lui-même l'avoir entretenu de tout ceci ...
- 16) ... b. Māknūn b. Şabīb b. Wallān b. Yanūṭ al-Malūsī de tout le contenu de cet écrit après qu'il leur eut été lu tout entier, dans la totalité de son contenu, du début jusqu'à la fin. Ils ont reconnu l'avoir compris et connu, lettre par lettre ...

COMMENTAIRE

Ligne 2 : Après *اوحدہ* un mot amputé commence par *ار*.

L. 4 : A la fin, après *الورى*, on distingue le début du mot suivant : *القا*.

L. 5 : le mot *النيران* a été restitué par conjecture, pour rimer avec *الجديدان*.

L. 6 : La phrase qui commence par *قرءاناً* est une réminiscence du *Coran*, XXXIX, 29/28.

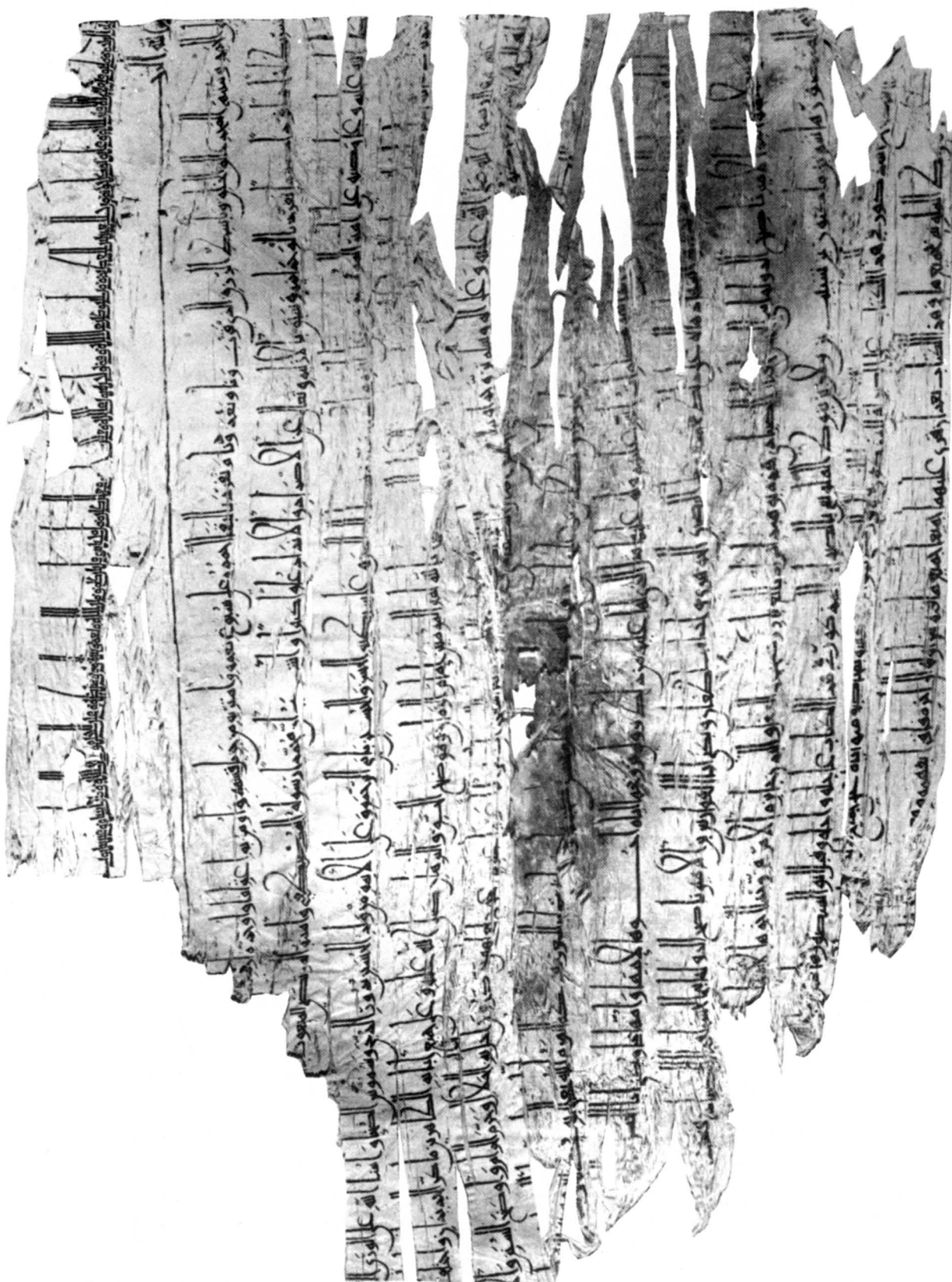
L. 7 : le verbe qui suit *تزوجوا* pourrait être *تناسلوا*. La tradition invoquée n'apparaît pas dans les Six Livres. Je ne l'ai pas retrouvée non plus parmi les *ḥadīṭ*-s relatifs au mariage reproduits dans les *Da'ā'im al-islām* du Qāḍī al-Nu'mān,

L. 9 : les formules reproduites ici sont courantes dans les contrats de mariage du Moyen Age.

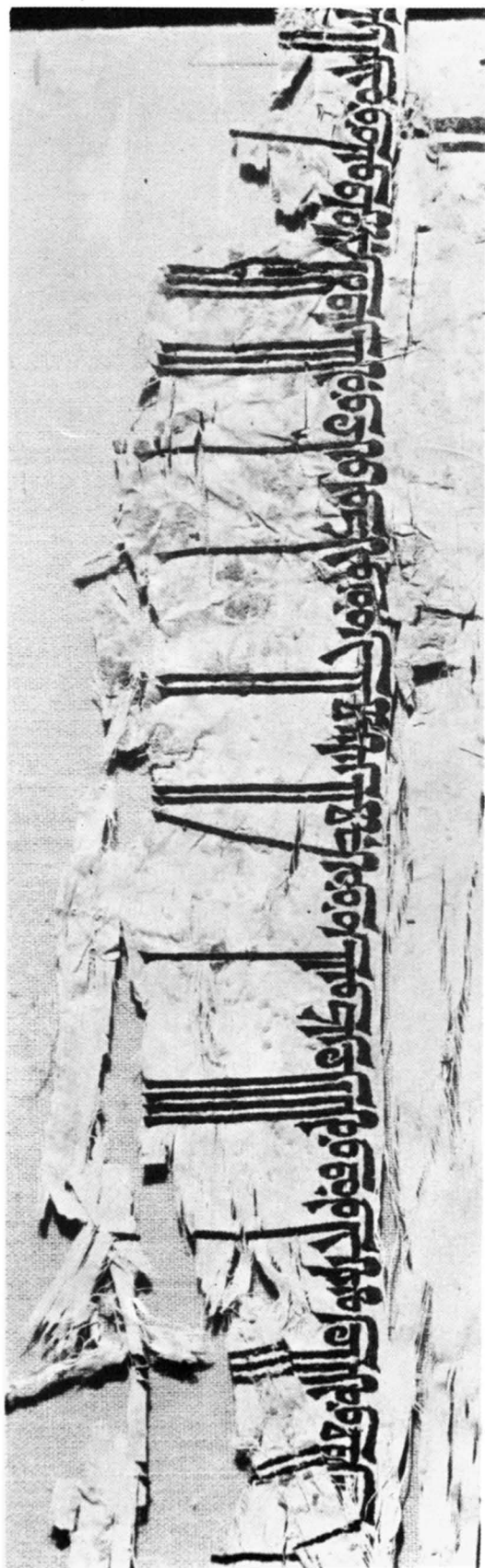
L. 11 : le mot *اذنها* a été restitué par conjecture, d'après les documents parallèles, mais on peut également suggérer *امرها*.

L. 12 : des différentes significations que revêt l'épithète *bāriz*, je retiens celle de femme d'âge moyen, dont le visage n'est pas voilé comme celui d'une jeune femme, et qui ne peut encore être qualifiée de vieille (*ʿağūz*). Deux autres synonymes sont plus couramment utilisés pour la désigner : *mutağālla* et *kahla*⁽¹⁾. Le sens ordinaire de *bāriz* : dame éminente par sa beauté, son esprit, sa vertu ou sa mondanité, ne paraît pas convenir ici.

⁽¹⁾ E.W. Lane, *An Arabic-English Lexicon*, I, p. 187.



Le contrat de mariage (éch. 2 : 7).



Inscription, en coufique simple, en tête du contrat de mariage (éch. 4 : 5).